

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Approbation de la souscription d'un contrat de prêt de 7 000 000 € auprès de la Banque Postale – (budget principal)**

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la délibération 1 du 20 octobre 2020 donnant délégation au Président de Loire Forez agglomération,
- Vu l'arrêté n°2020ARR000429 du 16 juillet 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Olivier Joly,
- Vu l'inscription de crédits budgétaires au budget 2020 du budget principal sur la ligne relative aux emprunts en recettes,
- Considérant la nécessité de contracter un prêt pour financer le programme d'investissement du budget principal de l'année 2020
- Considérant l'offre de financement transmise par la Banque Postale,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé de contracter auprès de la Banque Postale un prêt de 7 000 000 € destiné à financer les investissements 2020 du budget principal, émis aux conditions suivantes :

- Phase de mobilisation :  
Durée : 5 mois soit du 18/01/2021 au 30/06/2021,  
Versements des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/06/2021, au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation.  
Montant des versements : montant de 150 000 € minimum  
Préavis : 2 jours ouvrés  
Remboursement : possible à tout moment au montant minimum de 150 000 €  
Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de + 0,73%,  
Base de calcul des intérêts : exact/360  
Périodicité des échéances d'intérêts : mensuelle  
Commission de non-utilisation : 0,10%  
Mise en place anticipée de la tranche fixe : possible sur demande de l'emprunteur, sous réserve du respect des conditions indiquées dans les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201222-2020DEC0732-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2020

- Phase d'amortissement :  
Durée : 20 ans  
Taux d'intérêt : taux fixe de 0,48 %  
Base de calcul des intérêts : exact/360  
Périodicité des échéances d'intérêts : trimestrielle  
Nombre d'échéances : 80  
Mode d'amortissement du capital : amortissement constant  
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt
- Score Gissler : 1A

**Article 2 :** Il est décidé de signer le contrat de prêt correspondant.

**Article 3 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente  
décision peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir  
devant le tribunal administratif  
dans un délai de deux mois à  
compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 17 décembre 2020

Le Président

Christophe BAZILE